



COMPTE-RENDU DU CA DU SNPEH

Vendredi 21 janvier 2005, Port-Royal

Présents : Philippe Talon, Hélène Le Hors, Daniel Cau, Jean-Louis Chabernaude, Marc Le Bideau, Jean-Claude Ropert, Pascal Bolot, Philippe Babe.

Excusés : Jean-Christophe Mercier, Claude Lejeune, Bernard Le Luyer, François Douchain, Philippe Boize, Didier Pinquier, Eric Paris.

Organisation du SNPEH :

Le CR du CA du 19/11/04 est validé.

Les prochains CA seront les vendredi **18/03/05 et 13/05/05 de 14h à 17h30**, toujours au 4ème étage de la maternité de Port-Royal (la salle de réunion est réservée).

Le Communiqué du 30/12/04 de soutien à la grève des pédiatres libéraux du 3/1/05 est approuvé à l'unanimité.

Daniel Cau enverra à Rachel Bocher un article pour la revue de l'INPH.

La prochaine « Lettre » du SNPEH devra être envoyée en mars 05 pour motiver les collègues sur l'enjeu des élections de juin 2005, avec rappel de cotisations.

La mobilisation pour les élections syndicales doit être maximum étant donné les enjeux dans la discussion sur les statuts. **Marc Le Bideau se charge de faire faire une liste de diffusion sur internet à partir de l'annuaire OPAS de façon à pouvoir faire passer des messages à tous les pédiatres hospitaliers très rapidement.** Ce sera un outil décisif pour la bataille à venir. Nous devons le mettre en place, quitte à payer une secrétaire pour le faire. Il serait souhaitable que trois d'entre nous puissent avoir accès à cette liste de diffusion : Marc Le Bideau, Philippe Talon et Daniel Cau, en plus de Vincent Flurin éventuellement.

Relations avec les autres instances pédiatriques :

Nous regrettons tous qu'une fois de plus les Assises n'ait pas été l'occasion de faire connaître au grand public les difficultés de la pédiatrie. Le discours de Douste-Blazy était creux.

Daniel Cau confirme qu'il se présente pour la région Est aux élections au CA de la SFP ce qui permettra de resserrer les liens avec la SFP.

Daniel Cau enverra par ailleurs un email à Olivier Claris et Yannick Aujard pour savoir où ils en sont de la réflexion sur la réforme de la maquette du DES et s'ils ont l'intention de demander leur avis aux pédiatres des hôpitaux généraux et libéraux ?

Relations avec le Ministère :

Le groupe de travail de la DHOS sur les réseaux en périnatalité, piloté par Martine Lévine et auquel participe Claude Lejeune est uniquement constitué de Sociétés Savantes. A ce titre le SNPEH n'y a pas accès. Mais le COLPEHGE et l'AFPA en font-ils partis ?

Les décrets urgences sont à la concertation. Les paragraphes concernant la pédiatrie sont admis et restent inchangés. Les inquiétudes de Gérard Cheron sur l'obligation supposée de passer le DESC d'urgences polyvalent pour être chef de service d'urgences pédiatriques sont infondées comme P.Talon l'a justement fait remarqué dans sa réponse à G.Chéron. NB : les urgentistes sont furieux que le DESC d'urgentiste ne soit pas qualifiant au même titre que les DES. Cf. analogie avec le DESC de néonatalogie et le DES de pédiatrie. Le problème des surspécialistes d'organes en pédiatrie est évoqué: ils devront choisir de faire soit un DES de pédiatrie, soit un DES de médecine d'organe ! Que deviendrait la pédiatrie si les enfants étaient vus par des spécialistes d'organes dans des services de spécialités d'organes ? Quel que soit le choix universitaire des surspécialistes d'organes se spécialisant chez l'enfant, on confirme l'importance de maintenir des services d'enfants polyvalents et fédérateurs.

Daniel Cau soulève le problème d'une note sur le financement des urgences adressée en 2004 aux Directions Financières des Hôpitaux via les ARH, écrite par Martine Aoustin et Roland Cash, excluant les services de pédiatrie du financement forfaitaire selon le nombre de passages, réservé aux SAU (cf note jointe). Il est convenu que DCau demande par email à Myriam Revel et Pierre Mardogan un conseil.

Par ailleurs, Daniel Cau et Philippe Talon demandent à Myriam Revel un RDV en février pour faire le point sur les textes travaillés ensemble en 2003 et 2004 et sur le travail à venir : rediscussion de la T2A, évaluation, statuts...

Philippe Talon verra Monsieur Castex, successeur d'Edouard Couty comme Directeur de la DHOS avec Rachel Bocher prochainement.

Relations avec les autres syndicats :

P.Talon et H. Le Hors nous représenteront au CA de l'INPH demain 22/1. Nous souhaitons que soit solennellement rappelé à Rachel Bocher que nous refusons de participer à la signature d'un protocole « pour en discuter après ». Nous exigeons une circulation de l'information entre nous. P.Talon sera tête de liste en médecine en Ile de France pour l'INPH. Un ou deux autres pédiatres peuvent également faire parti de la liste mais avec peu de chances d'être élus.

Statuts des PH :

Le protocole dit du 7/1/05 était un faux : désinformation probable. Tous nous convenons d'une modifications de nos statuts pour apporter la souplesse et la réactivité dont nous avons besoin pour nous adapter aux réalités cliniques. Mais nous refusons la contractualisation des emplois de PH. Oui à un profil de poste défini par le chef de service et confirmé par le chef de pôle et le Comité executif après avis conforme de la CME. Oui à un engagement du PH par le Directeur et le Président de la CME selon un contrat précisant le cahier des charges et les rémunérations du PH pour cinq ans (+/-). Non à un licenciement du PH par le Directeur ou n'importe quelle instance locale si l'emploi du PH est supprimé : il faut dissocier l'emploi et la fonction ! Il est nécessaire de mettre en place des structures d'élaboration des carrières médicales locales, régionales et nationales. Il doit y avoir des garanties de débat contradictoire

hors hôpital en cas de désaccord entre un PH, voir les PH d'un service, et la Direction de l'hôpital. Il doit aussi y avoir des garanties de maintien de l'emploi pour le PH. La discussion ne fait que commencer. Nous attendons avec impatience les propositions de la DHOS. Rappelons que le texte de novembre de la Conférence des Directeurs prônant une contractualisation des PH nous rend méfiants...

Le 23/01/05

Daniel Cau